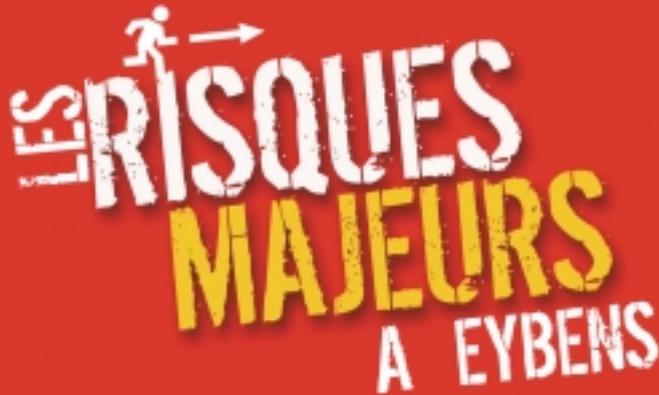




Ville d'Eybens

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs



**LES RISQUES
MAJEURS
A EYBENS**

Que faire ?



Document à conserver





Photo : Christian Morel

Marc Baietto,
Maire d'Eybens,
Conseiller général

Il importe aujourd'hui, en tous cas dans nos sociétés occidentales, que la collectivité se protège contre les risques auxquels elle se trouve exposée : risques naturels, et c'est bien la présence humaine en nombre qui peut en faire des risques majeurs, mais aussi risques technologiques générés par l'activité humaine elle-même.

Voilà pourquoi la commune investit depuis plusieurs années dans les protections contre les risques de crues du Verderet, bassins de rétention, dégrilleurs, télésurveillance, et qu'elle a mis en place un plan communal de secours qui mobilise les élus et les services en cas de déclenchement d'une alerte.

Le livret que vous avez aujourd'hui entre les mains est un petit guide pratique des conduites à tenir face aux principaux risques répertoriés par la préfecture pour notre commune. Face au risque, le fait que chacun d'entre nous soit informé et responsabilisé peut faire la différence, et grandement simplifier le travail des équipes de secours.

SOMMAIRE

Introduction

- Les risques majeurs (définition) page 4
- La carte des risques majeurs à Eybens page 5

Les risques naturels

- Les inondations pages 6-7
- Les crues torrentielles pages 8-9
- Les glissements de terrain pages 10-11
- Les séismes pages 12-13
- Les feux de forêt pages 14-15
- Les tempêtes pages 16-17

Les risques industriels et technologiques

- Les ruptures de barrage pages 18-19
- Les transports de matières dangereuses pages 20-21
- Les risques industriels pages 22-23

Les infos pratiques

- Le Plan Communal de Sauvegarde pages 24-25
- Les acteurs de la prévention des risques en Isère pages 26-27
- Les contacts utiles page 28

LES RISQUES MAJEURS : DEFINITION

Les risques majeurs sont définis comme des phénomènes qui peuvent entraîner de très graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement. On distingue deux types de risques majeurs : les risques technologiques et les risques naturels.

Le risque technologique

c'est la menace d'un événement indésirable engendré par la défaillance accidentelle d'un système potentiellement dangereux. Selon l'étymologie du mot, le risque technologique est le risque engendré par l'activité humaine.

On compte parmi les risques technologiques : les risques industriels et nucléaires, le transport de marchandises dangereuses, les risques liés à une rupture de barrages et aux exploitations minières et souterraines.

La probabilité d'apparition d'un risque technologique est particulièrement aléatoire notamment de par la diversité et la complexité des installations et structures dans lesquelles il peut s'inscrire. Malgré tout, un accident technologique peut se révéler extrêmement grave.

Le risque naturel

est une menace découlant de phénomènes géologiques ou atmosphériques aléatoires. On compte parmi les risques naturels : les avalanches, les crues torrentielles, les feux de forêt, les inondations, les mouvements de terrain, les cyclones, les tempêtes, les séismes et les éruptions volcaniques.

LA CARTE DES RISQUES À EYBENS

 Canalisation d'hydrocarbure

 Zone à risque transports d'hydrocarbures (SPMR)

 Zone à risque chimique périmètre n°2

A noter : périmètre n°3
selon l'importance du nuage toxique, la commune entière peut être concernée

 Zone submersible (rupture de barrage)

 Inondations et crues torrentielles

 Mouvements de terrains



LES RISQUES D'INONDATION



Lorsque des pluies abondantes et/ou durables surviennent, le débit des rivières augmente et peut entraîner le débordement des eaux. Sur la commune d'Eybens, le risque d'inondation de plaine reste négligeable même si des remontées d'eau de nappe lors des crues du Drac et de l'Isère peuvent se produire.

Plusieurs facteurs peuvent intervenir lors d'inondations :

- ⇒ **L'absorption par le sol** et l'infiltration dans le sous-sol qui alimentent les nappes souterraines (un sol saturé par des pluies récentes n'absorbe plus.)
- ⇒ **L'intensité et la répartition des pluies**
- ⇒ **La pente du bassin et sa couverture végétale** qui accélèrent ou ralentissent les écoulements.
- ⇒ **L'action de l'homme** : déboisement, feux de forêts qui rendent le sol plus propice au ruissellement.
- ⇒ **L'imperméabilisation**, due au développement des villes : l'eau ne s'infiltré plus et surcharge les systèmes d'évacuation.



A savoir...

La meilleure prévention contre les risques d'inondation est **d'éviter d'urbaniser les zones exposées** à ce risque. **L'entretien des cours d'eau** (curage, recalibrage...) est une nécessité pour éviter l'aggravation des inondations. L'entretien des rives des petits cours d'eau est à la charge des propriétaires.

⇒ *Eybens au début du siècle*
Le développement des villes favorise
l'imperméabilisation du sol
(photo : service communication - Eybens)



LES BONS REFLEXES

Que faire ?



Fermer portes
et fenêtres



Couper le gaz
et l'électricité



Monter
à l'étage



Ecouter la
radio et suivre
les consignes



Ne téléphoner
qu'en cas
d'urgence



Ne pas aller
chercher les
enfants à l'école

- **Garder avec soi ses papiers d'identité**, nourriture, eau, lampe de poche, radio avec pile, vêtements chauds et médicaments...
- **Rester calme et signaler sa présence** à la vue des secours

Après l'alerte...

- **Aérer et nettoyer les pièces**
- **Ne rétablir le gaz et l'électricité** que si votre installation est sèche
- **Chauffer dès que possible** et dès que les conditions le permettent

LES CRUES TORRENTIELLES



zone inondable

Lorsque des pluies abondantes et brutales se produisent dans le bassin versant du Verderet, son débit augmente d'une façon importante. L'eau se charge en sable et en cailloux que le torrent transporte vers l'aval. Le Verderet peut connaître des crues subites suite à des pluies de forte intensité ou associées à la fonte des neiges.



Le bassin de rétention (vélo-drome) lors de la crue de 1991
Deux autres crues ont eu lieu en 1758 et 1968.

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public si nécessaire, **des cartes de vigilance** qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange ou rouge. Cependant la précision spatiale de ces systèmes n'est pas suffisante pour prévoir des phénomènes intenses très localisés sur de petits bassins versants.

 **Danger imminent :
appliquer les consignes d'alerte**

 **Prendre des mesures
de précaution**



A savoir...

La ville est dotée d'un bassin de rétention (vélo-drome - 18000 m³) et trois autres bassins (pour un total de 81000 m³) sont en cours de construction en amont du vélo-drome.

⇒ *En 1991, le Verderet en crue envahit le parc de la mairie causant de nombreux dégâts*
(photo : service communication - Eybens)

LES BONS REFLEXES

Que faire ?



Fermer portes et fenêtres



Couper le gaz et l'électricité



Monter à l'étage



Ecouter la radio et suivre les consignes



Ne téléphoner qu'en cas d'urgence



Ne pas aller chercher les enfants à l'école

- **Garder avec soi ses papiers d'identité**, nourriture, eau, lampe de poche, radio avec pile, vêtements chauds et médicaments...
- **Rester calme et signaler sa présence** à la vue des secours

Après l'alerte...

- **Aérer et nettoyer les pièces**
- **Ne rétablir le gaz et l'électricité** que si votre installation est sèche
- **Chauffer dès que possible** et dès que les conditions le permettent

LES GLISSEMENTS DE TERRAIN



zone exposée
aux glissements
de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Selon la vitesse de déplacement, deux ensembles peuvent être distingués :

⇒ **les mouvements lents**, pour lesquels la déformation est progressive et peut être accompagnée de rupture mais en principe d'aucune accélération brutale.

⇒ **Les mouvements rapides**, qui comprennent les effondrements, les chutes de pierres ou de blocs, les éboulements ou écroulements et certains glissements rocheux, les laves torrentielles, les coulées boueuses.



A savoir...

Les mouvements de terrain ne se produisent que dans les secteurs où plusieurs facteurs (géologique, topographique, météorologique, activité humaine...) se conjuguent.

Du fait de la nature du sol (argile, circulation d'eau, etc.), **les secteurs du Muret, des Arcelles et de la Tuilerie sont sensibles aux glissements de terrain**. Ce risque est multiplié en cas de fortes pluies.



⇒ *Vue aérienne d'Eybens,
quartiers de la Tuilerie et des Arcelles*
(photo : service communication - Eybens)



LES BONS REFLEXES

Que faire ?



Fuir
latéralement



Ne pas revenir
sur ses pas



Ne pas entrer
dans un bâtiment
endommagé

Après l'alerte...

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Empêcher l'accès du public
- Informer les autorités
- Se mettre à disposition des secours

LES RISQUES DE SÉISME



zone sismique

Un séisme est un tremblement soudain plus ou moins brutal d'une partie de l'écorce terrestre. Il est le résultat de la libération d'énergie considérable accumulée par les déplacements et les frictions des différentes plaques lithosphériques (dont le volcanisme est une autre conséquence).

Le "foyer" aussi appelé "hypocentre" de cette activité peut varier de la surface jusqu'à une profondeur de 700 km environ. L'épicentre est défini quant à lui comme le point de la surface du sol le plus proche du foyer. L'essentiel des effets des séismes provient des vibrations associées aux ondes émises. L'importance

d'un séisme est caractérisée par sa magnitude (exprimée sur l'échelle de Richter).

Les mesures de protection contre les séismes relèvent des règles de construction dites "parasismiques" dont la prise en compte est la seule responsabilité des maîtres d'ouvrage (particuliers, collectifs publics ou privés).



A savoir...

Tout le territoire communal est classé en zone 1b (risque faible) d'après le zonage sismique de la France.

Ainsi, la configuration particulière du sous-sol grenoblois, constitué d'une cuvette rocheuse très encaissée, remplie d'alluvions épais confinés entre le massif de Belledonne, le Vercors et la Chartreuse, conduit à des effets particuliers de réverbération et de résonance par piégeage des ondes. Les conséquences de ces effets peuvent être des amplifications notables sur l'ensemble de la vallée.



⇒ *L'activité sismique de la région est surveillée en permanence*
(photo : service communication - Eybens)



LES BONS REFLEXES

Que faire ?

Pendant la secousse



Dans un bâtiment :
s'abriter
sous un
meuble solide



A l'extérieur :
s'éloigner des
bâtiments

Après la secousse



Evacuer le
bâtiment



Ecouter la
radio et suivre
les consignes



Couper le gaz
et l'électricité



Ne pas aller
chercher les
enfants à l'école



Attention !

La fin d'une première secousse ne signifie pas la fin du séisme :
méfiez-vous des répliques !!!

LES RISQUES DE FEUX DE FORÊT



Le phénomène feux de forêts dans le département de l'Isère n'a pas de commune mesure avec le midi de la France. Cependant, l'Isère, avec 240 000 ha. boisés dont 200 000 ha. réellement productifs, est le plus important département forestier de la région Rhône-Alpes.

Rattaché climatiquement aux Alpes du Nord humides, l'Isère ne connaît ni les chaleurs estivales prolongées des départements plus méridionaux, ni leur niveau d'affluence touristique à la saison chaude. Rappelons que chaque année c'est seulement une dizaine de sinistres de faible importance qui sont recensés. Néanmoins, à certaines périodes, les conditions climatiques peuvent s'avérer

momentanément favorables à des départs de feu. C'est notamment le cas en fin d'hiver, en mars et avril : la végétation herbacée, desséchée par un vent violent, fréquemment de secteur nord, peut alimenter des feux courants susceptibles de se transformer en sinistres importants dans les peuplements résineux de moyenne montagne.



A savoir...

Les incendies de forêts ont touché le département en 2003 suite à la sécheresse (cf. le Néron). D'une manière générale, la prudence est recommandée : **débroussaillage aux abords des forêts, interdiction de faire des barbecues.**



LES BONS REFLEXES

Que faire ?

Prévention

- **Débroussailler autour des maisons**
- **Prévoir des moyens de lutte** (point d'eau, matériels...)
- **Prudence recommandée** aux promeneurs et automobilistes (pas de barbecues, de mégots...)
- **Repérer les chemins d'évacuation, les abris.**

En cas d'incendie



Fermer les volets pour éviter les appels d'air



Couper le gaz et l'électricité



Ouvrir votre portail pour faciliter l'accès des secours



Alerter les pompiers au **18** ou au **112** (depuis portable)



Attention !

En cas d'évacuation :

- N'emporter que le strict nécessaire afin de quitter les lieux dans les plus brefs délais
- Respirer à travers un linge humide

LES RISQUES DE TEMPÊTE



zone exposée à des tempêtes fréquentes

Une tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents de vitesse égale ou supérieure à 100 km/h et en général de fortes pluies. L'intensité est chiffrée à partir de la vitesse du vent au moyen de l'échelle Beaufort : de 0 (vitesse moyenne de vent inférieure à 1 km/h) à 12 (vitesse moyenne de vent supérieure à 118 km/h)

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public si nécessaire, **des cartes de vigilance** qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange ou rouge. Cependant la précision spatiale de ces systèmes n'est pas suffisante pour prévoir des phénomènes intenses très localisés sur de petits bassins versants.



Danger imminent :
appliquer les consignes d'alerte



Prendre des mesures de précaution



La carte de vigilance éditée par Météo France est consultable 24h/24 sur le site www.meteofrance.com

⇒ **Tempête de décembre 1999 :**
une cabine téléphonique arrachée
par le vent, place du 11 novembre
(photo : service communication - Eybens)

LES BONS REFLEXES

Que faire ?



Fermer portes
et fenêtres



Couper le gaz
et l'électricité



Ecouter la
radio et suivre
les consignes



Ne téléphoner
qu'en cas
d'urgence

- Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)
- Pour les responsables de chantiers de construction, mettre les grues en girouettes, rassembler le personnel à l'abri
- Pour les agriculteurs, rentrer bétail et matériel

LES RUPTURES DE BARRAGES



Un barrage est un ouvrage artificiel qui barre le lit des rivières ou des fleuves dans le but d'édifier des réservoirs d'eau qui servent à réguler les cours d'eau, alimenter en eau des villes, irriguer les cultures ou soutenir l'étiage, produire de l'énergie électrique, développer le tourisme et les loisirs.

Les grands barrages en amont d'Eybens

Barrages	Nature	Hauteur	Volume en millions de m3
Le Sautet	Béton	127 m	108
Monteynard	Béton	135 m	275
N.D. de Commiers	--	40 m	34
Grandmaison	Enrochements	140 m	140



A savoir...

L'inspection et la surveillance des barrages sont assurées par les exploitants (EDF) et par les services de l'Etat : visites annuelles, visites complémentaires, visites décennales. A l'aval de chaque grand barrage est implanté un local de surveillance relié aux autorités compétentes.



⇒ *Le barrage de Monteynard, un des ouvrages en amont d'Eybens...*
(photo : EDF)



LES BONS REFLEXES

Que faire ?



Gagner au plus vite les hauteurs



Ecouter la radio et suivre les consignes



Couper le gaz et l'électricité



Monter à l'étage



Ne téléphoner qu'en cas d'urgence



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



A savoir !

La rupture d'un barrage n'est pas brutale, des signes précurseurs seraient observés et permettraient d'alerter les autorités afin d'assurer la protection des populations. De plus, dans l'éventualité d'une rupture du barrage le plus proche (le Monteynard), l'onde de submersion mettrait 30 mn à atteindre la commune.

LES TRANSPORTS DE MATIÈRE DANGEREUSE



Une matière dangereuse est une substance qui par ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

Les accidents sont relativement peu nombreux, mais lorsqu'ils surviennent, ils font peser des risques très importants sur les personnes et l'environnement. Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses peuvent être une explosion, un incendie, un nuage toxique ou la pollution de l'atmosphère, du sol et de l'eau.

Les matières dangereuses peuvent être acheminées par divers types de transports :

- ⇒ **Le transport par canalisation (SPMR)**, transport d'hydrocarbures, le long de la rocade sud
- ⇒ **Le transport par route**, la rocade sud traverse la commune
- ⇒ **Le transport par voie ferrée**, transit de wagon-citerne provenant de la plateforme chimique de Pont-de-Claix



A savoir...

La signalisation des véhicules

En cas d'accident, il est indispensable pour les services de secours de connaître au plus vite la nature des produits transportés par le véhicule immobilisé. Pour cela, la réglementation a prévu que les services de secours puissent identifier ces marchandises à distance, sans devoir s'exposer de façon inconsidérée aux risques correspondants.





⇒ **La rocade sud**, un axe longé par une canalisation d'hydrocarbures et utilisé par des véhicules transportant des matières dangereuses.

(photo : service communication - Eybens)

LES BONS REFLEXES

Que faire ?

Vous êtes témoin d'un accident...

- **Relever les numéros** apposés sur une plaque orange à l'avant et à l'arrière gauche du véhicule

58

⇒ N° d'identification du danger

2014

⇒ N° d'identification de la matière

- **Prévenir les secours au 18 ou 112 (portable)**
- **En cas de feu ou de fuite**, s'éloigner d'au moins 300m aussi vite que possible

En cas d'alerte...



Ecouter la radio et suivre les consignes



Fermer portes et fenêtres, couper les ventilations et aérations



Ne téléphoner qu'en cas d'urgence



Ne pas fumer, éteindre toute flamme nue (bougie etc.)



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Attention !

Dès la fin de l'alerte, aérer les habitations.

LES RISQUES INDUSTRIELS



Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel où l'installation met en jeu des produits et / ou des procédés dangereux, et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Etablissements concernant Eybens en cas d'accident industriel

Nom de l'établissement	Commune d'implantation	Activités	Risques liés à ces activités
Atofina	Jarrie	Industrie du chlore	
Tolochimie	Pont-de-Claix	Chimie, phytosanitaire, pharmacie	Incendie, explosion, risque toxique
Rhodia	Pont-de-Claix	Pétrochimie, carbochimie organique	



A savoir...

Les installations classées se répartissent en 3 catégories en fonction du danger qu'elles sont susceptibles de générer :

- **installation classée SEVESO**
- **installation soumise à déclaration**
- **installation soumise à autorisation**

Le contrôle et le suivi des installations classées est de la responsabilité de l'Etat.



LES BONS REFLEXES



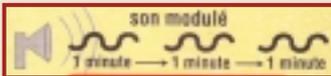
Remarque :

Le risque nucléaire

la commune d'Eybens n'est pas dans le périmètre à risque. Les sites et installations de ce type situés dans l'agglomération ont chacun prévu les mesures de prévention et de sécurité.

Que faire ?

Signal d'alerte



En cas d'accident industriel ou nucléaire, la population est alertée par un signal précis : **une sirène au son modulé (montant et descendant)**. Ce signal dure trois fois une minute.

Dès l'audition du signal la population doit suivre scrupuleusement les consignes suivantes



Se mettre à l'abri dans un local



Fermer portes et fenêtres



Ecouter la radio et suivre les consignes



Ne téléphoner qu'en cas d'urgence



Ne pas fumer, éteindre toute flamme nue (bougie etc.)



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Attention !

Où que vous soyez à l'audition du signal d'alerte, confinez-vous dans le bâtiment le plus proche.

Pour sauvegarder les vies et diminuer les dégâts en cas de catastrophe...

Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

Si un accident technologique ou naturel devait arriver, il faudrait réagir vite pour sauvegarder les vies, diminuer les dégâts et limiter les dégradations sur l'environnement.

Les Plans Communaux de Sauvegarde permettent de faire face aux situations de crise et indiquent les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre.

La ville d'Eybens a adopté un Plan Communal de Sauvegarde qui donne au maire, directeur des secours, les moyens structurels pour l'organisation des secours et la gestion de l'événement. En cas de nécessité, le plan est déclenché par le Maire ou son adjoint le représentant.

Le Plan Communal de Sauvegarde permet donc de savoir comment intervenir suivant l'événement. C'est un outil d'aide à la décision, un répertoire de tous les moyens pouvant être utilisés rapidement. Ainsi les responsables politiques, administratifs et techniques disposent d'une organisation qui leur permet de réagir de façon cohérente aux situations de crises (voir le schéma d'organisation ci-contre).

Le Document Communal Synthétique (D.C.S.)

Le DCS est le document réglementaire qui présente les risques naturels et technologiques encourus par les habitants de la commune. Il est organisé en deux parties : une partie textuelle qui renseigne sur les risques de la commune et une partie cartographique

qui montre les zones communales soumises aux risques. Il a été adopté à Eybens en mars 2003 et est consultable en mairie. C'est à partir du DCS qu'a été élaboré le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).



→ Les participants au plan communal de sauvegarde lors d'un exercice en mairie.
(photo : service communication - Eybens)

Directeur des opérations

Le Maire ou son Adjoint



Cellule commandement

Un élu, un agent administratif, deux standardistes, deux secrétaires



Cellule opérations

Cellule urgence

Deux élus

Cellule accompagnement

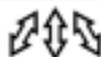
Deux élus

Cellule remise en état

Un élu

Cellule communication

Trois techniciens



Cellule renseignement

Deux élus

Cellule logistique

Un élu et deux techniciens

Cellule services généraux

Trois techniciens



Sur le terrain

Equipes de renseignements, équipes opérationnelles

LES ACTEURS DE LA PREVENTION DES RISQUES EN ISÈRE

⇒ **Association Départementale Isère Drac Romanche**

2, chemin des Marronniers
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 48 00 58
Fax : 04 76 21 37 72

⇒ **C.I.R.I.M.I**
(Comité pour l'Information des Risques Industriels Majeurs en Isère)

44, avenue Marcellin Berthelot
38030 Grenoble Cedex 2
Tél. : 04 76 69 34 34
Fax : 04 38 49 91 95

⇒ **C.L.I**
(Commission Locale d'Information)

Conseil Général de l'Isère
Hôtel du département
7, rue Fantin Latour
BP 1096 38022 Grenoble Cedex
Tél. : 04 76 00 38 38
Fax : 04 76 00 38 35

⇒ **D.D.A.F**
(Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)

42, avenue Marcellin Berthelot
38100 Grenoble
Tél. : 04 76 33 45 45
Fax : 04 76 40 46 82

⇒ **D.D.E**
(Direction Départementale de l'Équipement)

17, Bd Joseph Vallier
38100 Grenoble
Tél. : 04 76 70 76 70
Fax : 04 76 70 76 75

⇒ **D.D.S.I.S**
(Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours)

24, rue René Camphin
38602 Fontaine Cedex
Tél. : 04 76 26 89 00
Fax : 04 76 26 89 09
www.sdis38.fr

⇒ **D.R.I.R.E**
(Direction Régional de l'Industrie,
de la Recherche et de
l'Environnement)

44, avenue Marcellin Berthelot
38030 Grenoble Cedex 2
Tél. : 04 76 69 34 34
Fax : 04 38 49 91 95

⇒ **I.R.Ma**
(Institut des Risques Majeurs)

9, rue Lesdiguières
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 47 73 73
Fax : 04 76 47 15 90
www.irma-grenoble.com

⇒ **Météo France**
1441, rue de la piscine
38406 Saint-Martin d'Hères
Tél. : 04 76 63 34 20
Fax : 04 76 54 49 81
www.meteofrance.com

⇒ **M.I.R. nat**
(Mission inter-services des risques
naturels de l'Isère)

BP 48 - 38040 Grenoble Cedex 9
Tél. : 04 76 70 79 49
Fax : 04 76 70 78 57

⇒ **Pôle grenoblois de recherche
sur les risques naturels**

Domaine universitaire – Bât. LIRIGM
BP 53 X 38041 Grenoble Cedex 9
Tél. : 04 76 82 80 48
Fax : 04 76 82 80 66

⇒ **R.T.M**
(Restauration des
Terrains en Montagne)

42, avenue Marcellin Berthelot
BP 46 38040 Grenoble Cedex 9
Tél. : 04 76 23 41 61
Fax : 04 76 22 31 50

Document réalisé par le service communication de la ville d'Eybens,
Pierre Ribeyron (Prévention et sécurité) et Lydie Swiat, avec la
collaboration des services de l'Institut des Risques Majeurs de
Grenoble (IRMa). Graphisme : *Chabert*

LES BONNES REFLEXES EN CAS D'ALERTE

Accidents technologiques majeurs : EXPLOSION, INCENDIE, REJETS TOXIQUES, REJETS RADIOACTIFS

SIGNAL D'ALERTE (son modulé : 3 minutes → 1 minute → 1 minute)

- 1 ENTREZ** (Arrière et bouchez les ventilateurs)
- 2 FERMEZ TOUT**
- 3 ECOUTEZ** (RADIO FRANCE ISERE FM 90.2 / 99.1 / 101.8 / 102.8)
- 4 NE FAITES PAS** (Interdiction de fumer, boire, manger, téléphoner, utiliser un véhicule)

SIGNAL DE FIN D'ALERTE (son continu de 30 secondes)

Ce document contient des informations importantes AFFICHEZ-LE et conservez-le précieusement

EN CAS D'ACCIDENT NUCLEAIRE : sur instruction des autorités vous pourrez être amenés à prendre un comprimé d'iode et/ou à être évacués.

LES CONTACTS UTILES

Pompiers : 18 ou 112 (depuis un portable)

SAMU : 15 ou 112 (depuis un portable)

Police : 17 ou 112 (depuis un portable)

Météo France : 08 92 68 02 38